

JOURNAL  
HELVETIQUE

OU

RECUEIL

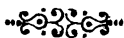
DE PIÈCES  
FUGITIVES DE LI-  
TERATURE CHOISIE;

DE

*Poësie ; de Traits d'Histoire ,  
ancienne & moderne ; de Découvertes des  
Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la  
République des Lettres ; & de diverses au-  
tres Particularités intéressantes & curieuses ,  
tant de Suisse , que des Païs Etrangers.*

DEDIE' AU ROI.

Mai 1747.



A NEUCHÂTEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES

1747.





# JOURNAL

HELVETIQUE,

*DEDIE' AU ROI.*

Mai 1747.



## LETTRE

*Sur une Question délicate touchant les HERETIQUES.*

MONSIEUR.



Ous avés voulu que nous examinassions une Bule singulière du Pape *Clement VI.* qui dispense les Rois de France de *tenir les Sermons qui pourroient un peu les incomoder* \*. Nous nous somes tournés de tous les côtés pour

H h 2

essaiet

\* *Journal Helvetiq. p. 291.*

essaier de trouver quelque excuse, quelque palliatif à une Pièce si revoltante, mais sans avoir pû y réussir.

Ce Bref, qui renferme une Morale si relâchée, vous a conduit à une Matière assez voisine. Vous me demandés une petite Discussion de cette Question importante; s'il est vrai, come le prétendent la plupart des Protestans, que l'Eglise Romaine ait décidé, *qu'on n'est pas obligé de garder la Foi aux Héretiques.* Vous aportes encore une raison plus particulière pour vouloir que je traite ce sujet, c'est que vous avez lu dans un Sermon de l'Evêque d'Oxford, prononcé l'année dernière, à l'ocasion de la Rebellion d'Ecosse, que les Papes ont déclaré, par quelques unes de leurs Bules, que les Conventions sont nulles, dès qu'elles sont contraires aux intérêts de la Religion Romaine, ou seulement à quelque Droit Ecclésiastique. \* Je pourrois vous renvoyer à divers de nos Auteurs, qui ont examiné cette matière, mais le plus court est que je vous rapporte en peu de mots, ce qui m'est resté dans l'esprit de quelques lectures que j'ai eu occasion de faire là dessus. Je tacherai que ce soit sans passion, & sans marquer trop de partialité. Outre mon penchant naturel

\* *Voiez la Bibliot. Raisonnée, T. XXXVI. p. 43*

turel à marquer de la modération dans ces fortes de disputes, vous m'y engagés encore par la Réflexion que vous faites, que peut être dans celle-ci l'Esprit de parti y sera entré pour beaucoup. Le sentiment dont nous chargeons l'Eglise Romaine vous paroît si odieux, que cela vous fait soupçonner qu'il se pourroit faire que cette imputation se trouvera un peu hazardée : Je reconois votre Esprit d'équité dans cette espèce de suspension d'esprit. Il ne s'agit plus que de voir si elle est bien ici à sa place.

Je remarquerai d'abord, que cette Question est assez embrouillée, je parle de la Question de fait, qui consiste à savoir, s'il est vrai que *l'Eglise Romaine enseigne qu'il ne faut pas garder la foi aux Hérétiques.* On peut indiquer plusieurs causes qui empêchent de pouvoir bien éclaircir ce fait.

La 1.<sup>e</sup> c'est qu'il se trouve dans l'Eglise Romaine, & sur tout en France, un certain nombre d'honnêtes gens, qui n'admettent point cette Maxime, & qui vont même jusqu'à la combattre. Tout ce qui sent la mauvaise foi & la perfidie excite leur indignation. On peut dire de ces gens-là, qu'ils ont le Cœur meilleur que leur Religion.

Mais une cause plus générale de l'obscurité

rité de cette Question, c'est qu'on n'a pas jugé à propos de s'expliquer bien clairement là dessus. Il ne convenoit pas de trop s'ouvrir, Vous en dévinés assez la raison. Outre ce qu'il y a d'odieux dans cette Maxime, & qui engageoit déjà à en faire mystère; vous sentes bien, *Monsieur*, que ceux que l'on veut surprendre par des Traités captieux doivent ignorer qu'on ne se croit pas obligé à leur tenir la parole qu'on leur a donnée. Si on se déclaroit trop publiquement, on perdrait toute l'utilité d'un semblable artifice, & personne ne doneroit plus dans le piège. On peut appliquer ici ce qu'a dit un Poete tragique : *Une colere secrette est dangereuse, mais une haine manifestée ôte tout lieu à la vengeance* \*.

Malgré le secret que la Politique semble demander ici, plusieurs Auteurs Catholiques Rom. nous ont assez laissé entrevoir ce qu'ils pensent sur cette Question. Quelque fois ils disent les choses à demi, & il n'est pas difficile de deviner le reste. Dans un endroit ils conviendront qu'on est obligé de garder la Foi aux Hérétiques; mais suivés leur Système jusqu'au bout, & tout le Mystère se dévoilera. Ils ne tarderont pas à poser quel-

que

+ *Ira quæ tegitur nocet,  
Professa producit odia vindictæ locum.*

que part ce principe, *Qu'on ne peut faire aucune promesse légitime aux Hérétiques*. En rapprochant ces deux endroits, on voit clairement comment ils décident la Question.

Le Jésuite *Martin Bécán*, qui vivoit il y a environ un Siècle, a fait un petit Traité exprès sur cette matière. Il se plaint amèrement dès l'entrée de ce qu'on impute à son Eglise d'enseigner *qu'on ne doit point garder la foi aux Hérétiques*. Mais dans ce même Livre, il lui échape bien des choses qui trahissent son secret. Il y établit, par exemple, que les Traitez faits avec les Hérétiques sont illicites & pernicieux à l'Eglise. Or des Conventions de ce genre peuvent non seulement être annulées, mais la Conscience oblige même à ne pas les tenir \*\*. Les Hérétiques, dit il encore avec bien d'autres Auteurs de son Eglise, manquent de fidélité à Dieu : Or l'on ne peut pas garder la

H h 4

Foi

\*\* Bécán, pour apuier ce principe, dit, que les Hérétiques sont des Infidèles, & qu'on ne doit pas garder la foi a de semblables gens, suivant cet ancien Vers Léonin : *Frangenti fidem fides frangitur eidem*. Cicéron meilleur Casuiste que le Jésuite, dit que ceux établissent cette Maxime cherchent un palliatif, une couverture au Parjure. *Si hoc sibi innumunt, nullam esse fidem que infideli date sit, fideant ne queratur latebra perjurio*.

Foi à ceux qui ne la gardent pas à Dieu lui même.

Quelques uns de leurs Ecrivains n'ont pas cherché tant de détours, & se sont déclaréz ouvertement pour le sentiment odieux, *qu'on ne doit point garder la Foi aux Héretiques*. Je ne sai si l'on pourroit en trouver aucun qui ait parlé avec moins de ménagement que *Jaques Simanca*, Evêque de Badajos. Il s'est tellement laissé emporter à son Zèle Espagnol contre les Héretiques, que voici ce que sa passion aveugle lui a dicté sur notre Question: *On ne doit nullement, nullement, nullement garder la Foi aux Herétiques, s'écrie-t-il jusqu'à trois fois, & cela quand-même on s'y seroit engagé par le Serment. C'est une suite de la haine qu'on doit avoir pour eux, & des peines qu'ils méritent*. Et voici son raisonnement pour apuier cette Décision. *Si l'on ne doit point garder la Foi aux Tyrans, aux Pirates & aux Voleurs qui tuent le Corps, on doit encore moins la garder aux Herétiques qui causent la mort de l'Ame \**.

Voi-

(\*) *Nullò, nullò, nullò modo fides Hæreticis est servanda, etiamsi juramento firmata sit. . . . Si Tyrannis, Piratis, & cæteris Prædonibus fides servanda non est, qui Corpus occidunt, longè minus Hæreticis pertinacibus, qui occidunt animas, De Cathol. Institut, Cap. 46. N. 52,*



Voilà déjà des Auteurs qui se sont expliqués assez clairement sur notre Question. Vous en demanderez peut-être d'un rang plus élevé, de ceux qui ont fait la figure la plus distinguée dans le Parti Romain, come seroient des Cardinaux & des Papes. Il ne sera pas difficile de vous satisfaire. On cite ordinairement là dessus le Cardinal *Hofius*, Polonois, qui a dit la même chose que l'Evêque *Simanca*. Mais il est plus important de savoir ce qu'ont pensé les Souverains Pontifes.

On a une Lettre de Grégoire IX. à l'Archevêque de Milan, qui doit être de l'an 1230, où il lui dit, en propres termes, *Que tous ceux qui se seroient engagés à quelque chose avec des gens notés d'hérésie, doivent se regarder come parfaitement dégagés de leurs promesses, quelque uatentiques qu'elles fussent.* Grégoire VII. Innocent III. Pie V. & Sixte V. ont donné des Bules qui délient les Sujets d'un Prince Hérétique de leur Serment de fidélité. Et pourquoi les en délient ils? Par ce principe fondamental de la Cour de Rome, *qu'on n'est pas obligé de garder la Foi aux Hérétiques* Mais, Monsieur, voici un fait des plus curieux, qui s'étant d'abord passé dans le Cabinet d'une manière fort mystérieuse, n'a pas laissé de transpirer dans la suite, &

qui peut répandre beaucoup de jour sur notre Question.

Le Pape *Clement VIII.* voulant engager *Henri IV.* Roi de France, à se lier avec le Roi d'Espagne *Philippe II.* pour faire la guerre à *Elisabeth*, Reine d'Angleterre, pressoit d'*Offat*, Ambassadeur de France à Rome, & depuis Cardinal, à porter son Maître à cette Déclaration de guerre. *D'Offat* répondit, qu'il n'y avoit point lieu d'espérer qu'on put y déterminer le Roi, parce qu'il venoit tout fraîchement de renouveler une Alliance avec l'Angleterre. *Belle difficulté ?* répondit le St. Père. *Le Serment du Roi de France, dans ce renouvellement d'Alliance, doit être censé nul, puis qu'il y en avoit un plus ancien fait à Dieu & au Saint Siège.*

Voilà donc encore la Question tranchée nettement. Mais le zèle du Pontife ne s'arrêta pas là. Ecoutez le reste, s'il vous plait. Il apua de cette belle Maxime, ce qu'il venoit de dire de la nullité du Serment d'*Henri IV.* *Les grands Princes, dit il, regardent comme permis tout ce qui leur est utile, & on ne sauroit leur en faire un Crime,* ajouta t-il. Il essaya ensuite de prouver sa Thèse, mais comment ? Quelle autorité employer pour cela ? Vous jugez bien qu'il laissa à quartier celle des Pères, & encore plus les témoignages

ges de l'Ecriture Ste. Mais voici une autorité d'un grand poids aux yeux de ce Chef de l'Eglise, c'est un mot de *François-Marie Duc d'Urbain*. Cet habile Politique avoit acoutumé de dire, *qu'il seroit honteux à un Gentilhomme, ou à quelque Seigneur qui n'est pas du plus haut rang, de ne pas tenir leur parole; mais qu'il en est bien autrement des grands Princes. Toutes les fois que la raison d'Etat exige qu'ils manquent aux Contracts qu'ils ont faits, qu'ils rompent leurs Alliances, qu'ils trompent, qu'ils mentent, qu'ils se parjurent; ils peuvent le faire, & se regarder même comme au dessus de tout reproche.* Voilà l'Auteur grave, l'expert Casuiste que *Clément VIII.* cita en faveur de son sentiment, & qui, selon lui, devoit lever tous les scrupules que d'*Ossat* prêtoit à son Maître.

Ces sortes d'Anecdotes doivent être bien prouvées, direz vous, & vous voudrés savoir d'où je tiens celle-ci. Mais vous ne la regarderés plus come suspecte, quand je vous aurai dit que je la tiens du Cardinal d'*Ossat* lui même. Il en fit confiance d'abord au premier Ministre *Villeroi*, & quand on a imprimé ses Lettres, l'Editeur en a fait confiance au Public.

D'*Ossat*, malgré la sagesse & la modération qui faisoit son caractère, ne peut pas  
s'em-

s'empêcher de dire ce qu'il pense des sentimens hardis & cavaliers du Pontife. Le *Saint Pere*, dit il, qui est un assez bon Home dans le fond, se laisse tellement emporter à sa baine contre les Herétiques, qu'il lui échape quelque fois des Maximes pernicieuses & indignes d'un honête Home. Tous les moiens de détacher notre Roi de l'Alliance avec la Reine d'Angleterre, quelque infames qu'ils soient en eux mêmes, paroissent bons au Pape, par la seule raison que cette Alliance a été contractée avec une Princesse qui n'est pas Catholique.

Vous voies assez, *Monsieur*, ce que les Papes ont pensé sur notre Question. Mais l'article important est de savoir si quelque Concile l'a décidée. On cite ordinairement celui de *Constance*. Les uns veulent qu'il ait prononcé, d'autres le nient. Je ne dois faire ici que la fonction de Rapporteur. Vous n'aurez donc de moi que quelques Mémoires pour éclaircir ce doute.

Tout le monde fait l'Histoire de *JeanHus*, & comment il fut condanné à être brûlé, nonobstant le Saufconduit de l'Empereur *Sigismond*. Malgré la Foi violée par les Pères du Concile, les Théologiens Catholiques Rom. n'ont pas laissé de nier que ce Concile eut prononcé, qu'on n'est point obligé à garder la Foi aux Herétiques. Mais Von-

der-

*derhart*, qui a doné il n'y a pas fort longtems, une vaste compilation des Actes de ce Concile, a déterré un Acte qui semble établir assez clairement cette odieuse Maxime. En voici quelques endroits qui méritent votre attention.

„ Les Pères se plaignent de ceux qui *blamoient non seulement l'Empereur, mais aussi le sacré Concile*, disant, que le Saufconduit doné à Jean Hus, cet *Hérésiarque de dannable mémoire*, avoit été violé contre les Règles humaines & divines, quoiqu'il combatit opiniâtrément la Foi Catholique, & que s'étant par là rendu indigne de tout Saufconduit, *on ne dut, suivant le Droit Naturel, Divin & Humain, lui tenir aucune parole au préjudice de la Foi Catholique*. C'est pourquoi l'on défend à tous d'en parler contre l'Empereur & le Concile, *sous peine d'être punis come Fauteurs d'Hérésie, & Criminels de Lèze-Majesté*. \* „

Le Concile déclara formellement dans la Session XIX. tenue le 23. Septemb. 1415. que *celui qui aura promis sureté aux Herétiques, ne sera point obligé à tenir sa promesse, par quelque lien qu'il puisse s'être engagé*.

Les Protestans de France & d'Allemagne, au tems du Concile de Trente, conoissoient bien

bien ces Décrets. *Catherine de Medicis* dit ouvertement au Cardinal de *Ferrare*, Légat en France, que les Protestans demandoient, avant que de venir au Concile, l'abolition du Décret de celui de Constance, qui porte que *les Juges Ecclesiastiques pourront procéder contre les Hérétiques, qui seront venus sous le Saufconduit des Princes séculiers*. Mais pour bien juger si quelques Auteurs Catholiques ont été fondés à s'inscrire en faux contre cette accusation, come contre une calomnie, j'évous renvoie à l'*Histoire du Concile de Constance* \*.

Il y auroit un autre moien d'éclaircir cette Question, c'est d'observer la conduite de l'Eglise Romaine, & de voir coment elle agit ordinairement avec les Hérétiques. Les Actions aident beaucoup à manifester les principes qu'on a dans l'esprit, & qu'on s'est proposé de suivre. Je sai bien que cette manière de découvrir quel Siftème de conduite certaines personnes peuvent avoir dans l'esprit, n'est pas toujours sure. Il y a longtémis qu'on accuse les Homes de n'agir guère conséquemment. Mais allons jusqu'au bout, & vous verrés, *Monsieur*, que les Chefs de l'Eglise Romaine doivent être à couvert de ce reproche. Rien de mieux  
lié

\* Lenfant, Tom. II, p. 492. & 493.

lié que leurs principes & leurs actions sur la manière dont ils en doivent user avec les Hérétiques. Je me flate que vous en serez bientôt convaincu.

Voici un fait, qui peut répandre quelque jour sur notre Question, & que vous trouverez curieux en lui même. Il suivit de quelques années le Concile de Constance dont nous venons de parler, & est à peu près de la date de celui de Bâle. *Uladislas*, Roi de Hongrie & de Pologne, avoit conclu, il n'y avoit pas longtems, un Traité de Paix avec *Amurat*, Empereur des Turcs, & l'avoit confirmé par un Serment authentique. Le Prince Mahométan comptant sur la foi du Traité, qu'il étoit bien résolu d'observer religieusement de son côté, congédia la plus grande partie de son Armée, ou la fit passer d'Europe en Asie. Le Cardinal *Julien*, Nonce du Pape *Eugène IV.* auprès du Roi, lui conseilla de profiter de la conjoncture, & d'entrer avec son Armée dans le País d'*Amurat*, qui n'étoit point sur ses gardes. L'avis fut suivi. L'Armée Hongroise tomba sur les Turcs, peu en état de résister à une ataque si brusque & si imprévue. *Amurat* se défendit come il pût, & l'on en rapporte deux ou trois circonstances assez singulières.

On

On dit que dans cette perpléxité, il prit la précaution de faire oter la Queue de cheval, qui est l'Etendard ordinaire de cette Nation, & qu'il fit substituer à sa place le Traité même de Paix ataché au haut d'une Pike, & que son Ennemi venoit de violet d'une manière si criante. Il regarda ce nouvel Etendard come plus propre à ranimer le courage de ses Troupes. La grande inégalité fit qu'elles plièrent d'abord. Mais on prétend que pour les soutenir, *Amurat*, au fort de la mêlée adressa cette courte prière à J. C. qu'il prononça avec une ardeur extraordinaire ; *Seigneur JESUS, si tu es Dieu, come le disent les Chrétiens, puni leur perfidie, & ne permet pas qu'ils violent impunément les Traitez, & les Sermens les plus solennels !*

Vous êtes sans doute en peine de l'issue du Combat , & il est difficile de ne pas s'y intéresser. Tous les Historiens conviennent, que le Prince infidèle fut vaincu & son Armée taillée en pièces. Mais *Monsieur*, ne vous méprenés pas, s'il vous plait, sur ce titre d'*infidèle*. Ce n'est pas *Amurat* qu'il faut entendre par là, mais *Uladislas*. Il eut le sort qu'il méritoit. Il ne survécut pas même à la défaite de son Armée. Il tomba de cheval, & fut tué dans  
la



la mêlée. Le Cardinal *Julien*, Auteur de ce perfide conseil, y perdit aussi la vie. Depuis ce tems là, la plus grande partie de la Hongrie tomba entre les mains des Turcs. Une circonstance que je ne dois pas omettre, c'est que le Nonce du Pape avoit lui même signé le Traité de Paix. Qui peut douter qu'il n'ait agi en ceci au nom de son Maître? Il n'est pas difficile de voir de quel principe il s'autorisa pour faire rompre ce Traité; c'est sans doute de celui-ci, qu'on n'est engagé à rien avec les Princes qui sont hors de l'Église Romaine, quelques promesses qu'on leur ait faites, même avec Serment.

Quelques Auteurs ont essayé de colorer cette infidélité du Roi de Hongrie, en imaginant un Traité antérieur fait avec le Pape, qui rendoit illégitime celui qu'il conclut ensuite avec le Turc, & qui autorisoit ce Prince à l'annuler. Mais si l'on ne pouvoit point conclure légitimement ce Traité, il ne falloit pas le faire. Il y a plus: Pourquoi donc le Légat du Pape le signa-t-il? Il étoit censé agir au nom du Pontife qu'il représentoit. Cette Remarque si judicieuse & si frapante est du célèbre Mr. *Verenfels* \*.

Si vous vous trouviés avec quelque zèle

Li

Ca-

\* Sam. Verensfeldii, Opera. T. II. p. 461.

Catholique Romain, qui pour effaier de colorer cette Action de *Uladislas*, se servit de cette raison, qu'après tout s'il manqua de parole, ce fut à des Infidèles, je ne suis pas en peine que vous ne réfutassiez bien ce subterfuge. Mais si vous vous trouves dans ce cas la, n'oubliez pas, je vous prie, l'exemple des *Gabaonites*. C'étoient des Infidèles, de ces Cananéens idolatres que le Peuple d'Israel avoit ordre de détruire. Ils avoient surpris *Josué* & les Anciens d'Israel, en leur faisant entendre qu'ils étoient d'un País fort éloigné, & qu'ils souhaitoient de faire Alliance avec le Peuple du Seigneur. Sur ce faux exposé, *Josué* fit la paix avec eux, & la confirma par un Serment. La supercherie aiant été connue dans la suite, ce Chef du Peuple ne laissa pas de se regarder comme engagé à leur conserver la vie. Il ne crut pas pouvoir révoquer la promesse qu'il leur avoit faite : Pourquoi ? Parce, qu'il y avoit fait intervenir le sacré Nom de Dieu \*.

*Saül*, qui vint longtems après, n'eût pas la même délicatesse. Il crut apparemment qu'il y avoit prescription dans l'engagement que l'on avoit pris avec les *Gabaonites*, & sous de mauvais prétextes il en fit mourir un certain nombre. Ce péché ne demeura

\* *Josué* IX. 3. 4

ra pas impuni, & le Ciel se déclara dans la suite contre la violation de ce Traité. Sous le Règne de *David* la Judée fut affligée pendant trois années entières, d'une violente Famine. On consulta enfin l'Oracle, pour savoir quelle étoit la cause de ce Fleau. Il répondit, que c'étoient les Meurtres que *Saül* avoit comis en la personne des *Gabaonites*. Dès que *David* eut découvert quel étoit le crime qui causoit les malheurs de son Roiaume, il s'empressa à le réparer, en donnant satisfaction aux *Gabaonites*. Il en couta la vie à quelques uns des Descendans de leurs Persécuteurs. Sept des Fils de *Saul* furent exécutés d'une manière fort sévère. Par cette Famine & par ce Suplice, Dieu voulut faire sentir, que de quelque prétexte qu'on veuille colorer la Perfidie, elle lui est toujours très odieuse.

Ne vous rapellés vous point, *Monsieur*, une Aplication singulière de cette Histoire des *Gabaonites*, que fit autre fois le célèbre *Fléchier* Evêque de Nîmes? Vous savez que je suis en possession de faire des Digressions, quand l'ocasion s'en présente. En voici donc encore une pour me maintenir dans ce droit.

Le grand Hiver de l'Añée 1709. & plusieurs Batailles perdues les Années précédentes, avoient mis la France dans une fort mauvai-

se situation. Le froid excessif qui avoit gâté la récolte, avoit désolé sur tout les Provinces Méridionales, & y avoit causé une espèce de Famine. Dans cette triste conjoncture, l'éloquent *Fléchier* publia une *Exhortation Pastorale*, où il représente d'une manière fort vive, les Fleaux de Dieu sur la Province. Il veut que l'on en cherche la cause. Dans cette vue il introduit le Roi *David*, qui voiant son País désolé demême par une rude Famine, consulta le Seigneur sur la cause de ces malheurs. Il lui fut répondu, que c'étoit *pour n'avoir pas gardé la Foi aux Gabaonites*.

Les Protestans, dont il y avoit encore un très grand nombre dans le Languedoc, crurent d'entrevoir que le Prélat reprochoit à la Cour, d'une manière indirecte, la cassation de l'Édit de Nantes. Les Réfugiés l'interpréterent de même : Ils firent réimprimer le Mandement à la Haïe, avec une Préface, qui faisoit entendre, ou que l'Evêque avoit fait allusion aux malheurs des Protestans & aux duretés excercées contr'eux, ou au moins qu'il donoit lieu d'y appliquer cet exemple de la colère du Ciel sur ceux qui n'avoient pas gardé la Foi aux *Gabaonites* \*. Il faut convenir que quelle que fut

\* Lettre Pastorale de Mr. Fléchier, Evêque de  
de

la pensée du Prélat, en citant cet exemple de l'Écriture Ste, il donoit lieu d'appliquer à la Révocation de l'Edit de Nantes, les Verges de la Providence qui affigeoient le Roiaume, & sur tout la Disette de vivres, qui faisoit mourir grand nombre de Malheureux.

J'ai cru que cette Digression renferme un fait assez curieux pour devoir être placée ici. D'ailleurs elle ne nous a pas trop éloigné de notre Sujet, come vous voiez, puis qu'elle nous ramène à la Révocation de l'Edit de Nantes, qui est un événement propre à faire voir qu'on croit dans l'Église Romaine qu'on n'est pas obligé à garder la Foi à ceux qu'on regarde come Hérétiques. Je n'y insisterai pas ; Mr. *Verenfels* l'a fait pour moi. „ Il falloit, dit il dans une Ha-  
 „ rangue sur nôtre Question, il falloit que  
 „ du Roiaume le plus florissant de l'Europe,  
 „ il sortit des millions d'Exilés pour aller  
 „ aprendre par tout le Monde, qu'on ne  
 „ leur avoit pas tenu la parole qu'on leur  
 „ avoit donnée, & cela sur ce principe, que  
 „ n'étant pas Catholiques Rom, on n'étoit  
 „ obligé à rien avec eux, malgré l'Edit le  
 „ plus authentique, répété plusieurs fois, a-  
 „ Ii 3 „ pué

de Nimes, sur les Malheurs des Tems ; Aux Fidèles de son Diocèse. A la Haze chez la Veuve d'Abraham Troyel, 1709.

„ puié d'un Serment solennel ; Edit que  
 „ l'on avoit infirmé peu à peu, & enfin  
 „ totalement révoqué dans le tems que les  
 „ Protestans de France étoient les plus ata-  
 „ chés au Gouvernement \*.

Vous voyés que j'ai laissé aussi à quartier la  
 cruelle boucherie de la *St. Barthelemi*, qu'on  
 peut cependant regarder come un Comen-  
 taire de la Maxime *qu'on ne doit point garder*  
*la Foi aux Hérétiques*, mais un afreux Co-  
 mentaire, écrit avec une plume trempée  
 dans des Ruiffeaux de Sang Protestant. Plus  
 de cent mille, endormis sur la Foi des Trai-  
 tez, y furent égorgés. Les honêtes gens  
 en France ont tous témoigné de l'horreur  
 de cette Barbarie, & voudroient en abolir  
 la mémoire. Le Pape seul & ses Créatures  
 ont travaillé à en perpétuer le souvenir. *Gré-  
 goire XIII.* come vous savez sans doute, fit  
 fraper une Médaille qui représente cet Evé-  
 nement, avec cette Légende, *HUGONO-  
 TORUM STAGES*. Celle ci auroit été bien  
 aussi convenable, *FIDES HÆRETICIS*  
*NON SERVANDA*. Ce Pape ordona une  
 Proceffion pour rendre graces à Dieu de ce  
 Massacre, & *Muret*, dont nous avons plu-  
 sieurs Harangues, en fit une qu'il récita de-  
 vant le Pontife & le sacré Collège, où il e-  
 xalta

\* Verensels, T. II. p. 462.

xalta ce Massacre come une des plus belles actions dont l'Histoire puisse instruire la Postérité. „ Pendant cette Nuit fatale aux Herétiques, les Etoiles, dit-il, brillèrent d'un nouvel éclat, & la Seine précipita son cours, pour se décharger au plutôt de ces odieux Cadavres qu'on avoit jettés dans son sein„. Ne seroit-ce pas plutôt pour oter de devant les yeux du Public, des objets qui couvroient d'une confusion éternelle, les Auteurs & les Exécuteurs de ce Massacre ? Voila si je ne me trompe des instructions suffisantes, pour vous mettre en état de décider si c'est sans fondement que nous imputons à l'Eglise Romaine d'être dans le sentiment, qu'on n'est pas obligé à garder la Foi aux Herétiques.

Mais ma tâche n'est pas achevée. Vous me demandez encore quelque éclaircissement sur ce que l'Evêque d'Oxford dit de cette Question, dans un Sermon qu'il prononça le Mois d'Octobre dernier, à l'occasion de la Rébellion d'Ecosse. Il se faisoit à lui même, en faveur du Prétendant, une Objection sur laquelle les Partisans de ce Prince apuioient beaucoup, c'est que cet Aspirant à la Couronne d'Angleterre étoit entré dans les Obligations les plus solennelles de conserver tous les Droits de la Nation dans l'Etat & dans l'Eglise.

Le Prélat repond, que quand cela seroit, la prudence ne permettoit pas de s'y fier. Ce qu'il prouve par l'exemple du Roi Jaques II. qui avoit contracté les mêmes Engagemens, mais qui bientôt les foula aux piés, *Pouvans nous nous flater*, ajoute-t-il, *que celui qui reclame la Courone, en qualité d'un de ses Descendans sera plus favorable à notre Religion & à nos Libertés ?* Il insinue que ce Pré-tendant élevé à Rome, & qui doit tout à cette Cour, ne peut que suivre les intentions du Pape, qui peut être a concerté d'avance avec lui les pièges qu'on tendroit à la Nation, & les promesses illusoires dont on sauroit la bercer, sauf à le dispenser dans la suite de semblables Engagemens. „ Les „ Déclarations les plus formelles qu'il puisse faire, continue le Prélat, ont été plusieurs fois données par la Cour de Rome pour nulles & de nul éfet, dès qu'elles sont en quelque sorte préjudiciables à la Foi Catholique, au Salut des Ames, ou à quelque Droit Ecclésiastique que ce puisse être, quoi que de tels Engagemens eussent été souvent ratifiés & confirmés par Serment.

Voici la Clé de cet endroit du Sermon de l'Evêque. Vous savés, *Monsieur*, qu'en 1712, il y eut guerre en Suisse entre les Can-



Cantons de Zurich & de Berne d'un coté, & quelques uns des petits Cantons de l'autre, Après la Bataille de *Vilmergue*, donnée au Mois de Juillet, & où les Bernois remportèrent la Victoire, on travailla incessamment à la Paix, qui fut conclue à *Arau* le Mois d'Aout suivant. Il restoit seulement à finir les démêlez avec l'Abé de St. Gal, qui furent aussi terminés à *Bade* en 1718.

Dès que la Cour de Rome en fut informée, elle annulla tous ces Traitez. Dans un Bref du 20. Octobre 1718. adressé à l'Abé de St. Gal, *Clement XI.* casse tout ce que venoit de conclure cet Abé. Il fait regarder ce Traité come non avvenu \*. Il lui envoie une Bulle encore plus autentique que ce Bref, pour faire envisager ce Traité come nul & sans effet, & l'exhorte à la déposer dans ses Archives pour en faire usage, lui ou ses Successeurs, quand ils jugeront convenable. On voit assez le principe d'où partent de semblables Bulles, c'est que quelque Engagement qu'on ait pris avec ceux

I i 5

qui

\*... *Quamobrem Pontificis nostri Muneris esse ducimus de ipsa Pacificatione Statuere Te Successores que tuos, ad ea quæ in prædictâ infaußtâ Tractatione conventa fuerunt, observanda, perinde ac si nunquam conventa fuissent, nullo modo teneri.*

*Clementis XI. Opera, Romæ 1721. T. II, p. 678.*

qui sont hors de la Comunion Romaine, il est censé nul, parce que ces sortes de Traités ont toujours quelque Clause qu'il plait au Pape de regarder come oposée aux intérêts de son Eglise.

Avoués, *Monsieur*, que *Clément XI.* a assez bien suivi les traces de *Clement VI.* qui donnoit des Dispenses des Sermens dont on pourroit être un peu incomodé. L'Abé de St. Gal ne doit point tenir son *Traité*, parce qu'il y perdrait quelque chose de ses Droits, & l'Eglise Romaine aussi. En voila assez pour oublier son Serment Vous voyés bien que si *Clement XI.* a soufflé sur tous ces *Traitez* conclus en Suisse, c'est en conséquence de ce principe fondamental, *qu'on n'est pas obligé de garder la Foi aux Hérétiques.* Je suis &c.





## E X A M E N

*De la Lettre sur l'état de l'Âme après la mort,  
insérée dans le Journal du Mois  
d'Octobre 1746.*

M O N S I E U R,

**I**L n'est rien de plus louable que le dessein que vous avez formé de réfuter les Matérialistes par leurs propres Principes, c'est à dire, en suposant que l'Âme soit un attribut du Corps. Leur sentiment a des conséquences capables de désespérer l'Homme naturellement jaloux de son existence. Quoi de plus triste en effet, que de penser qu'il court tous les jours risque de tomber par la, mort, dans un sommeil, qui approche si fort de l'anéantissement, & qui peut même durer plusieurs milliers d'années ? Quoi de plus contraire, par conséquent, au détachement du Monde, si recommandé dans l'Évangile ? Vous avés donc voulu charitablement calmer les allarmes de ceux, qui pouroient penser come les Matérialistes ; c'est là sans doute le but que vous vous êtes proposé, & ce but mérite nos éloges.

On

On aperçoit dans votre Ouvrage de la méthode & de la précision : On y découvre un Esprit Philosphique; mais cet Esprit ne règne pas également par tout; Vous regardés par exemple la Pensée come simple attribut de la Matière : Ce n'est là de votre part qu'une suposition; je l'avoüe ; mais si elle a tous les Inconvéniens du Matérialisme, & si elle forme du reste un Système, beaucoup moins lié & beaucoup moins suivi, avoués, Monsieur, que votre Esprit de conciliation vous a séduit; & que vous trahissés la bonne Cause, en la défendant avec d'aussi foibles Armes. On ne manqueroit pas de blâmer un Athlète, qui sur le point de combatre, auroit refusé de prendre des Gantelets meilleurs que les siens : On le taxeroit sans doute ou d'imprudence ou d'une trop grande confiance en ses forces; Ne seriez vous point, Monsieur, dans son cas? Pouvant combatre avec plus de sûreté, pourquoi ne l'avez vous pas fait, en posant d'abord pour Principe que l'Ame est une Substance spirituelle?

Cela nous prouve que vous avez pour votre nouvelle Hypothèse des yeux de Pére, & que c'est ici une de ces productions, qui sont pour l'ordinaire d'autant plus chères, qu'elles sont plus singulières: Elle vous de-  
voit

voit trop, Monsieur, cette Hypothèse, pour que vous en pussiez apercevoir les défauts, & assurément il y auroit de la dureté à vous les montrer, s'il ne s'agissoit ici d'une chose de la dernière importance, où il est nécessaire de prévenir toute Illusion. D'ailleurs l'Esprit de modération qui règne dans votre Lettre me fait espérer que vous lirez sans peine mes Réflexions; & je me féliciterai beaucoup, si je puis ramener à la Vérité une personne aussi capable de la défendre que vous. Mais avant que d'en venir à la question même, permettez moi de relever quelques inexactitudes de peu d'importance, à la vérité; mais qui ne peuvent que surprendre dans un sujet qui méritoit toute votre attention.

La solidité, dites vous, est conüe par la résistance des parties à se séparer, mais c'est la définition de la dureté; la solidité étant plutôt come chacun sait, cette impossibilité où est un Corps d'en admettre un autre à sa place, sans en changer lui même.

Dans un autre endroit, regardant la Pensée come un attribut du Corps, vous demandez qu'on la sépare des autres attributs; mais vous ne faites pas attention qu'elle ne seroit plus alors qu'un Etre de raison & non un Etre réel.

Je

Je ne m'arrêterai point à relever quelques autres inexactitudes de vôtre Pièce, de peur de tomber dans une longueur ennuyeuse : Ce sont là, Monsieur, de petites fautes, qui peuvent échapper à tout le monde & qui ne faisant rien à la question même, ne diminuent point le prix de vôtre Ouvrage : Aussi dirai-je volontiers avec Horace,

*Ubi plura nitent in Carmine, non ego paucis  
offendar macculis, quas aut inopia fudit ;  
aut humana parum cavit natura.*

Mais il est tems d'entrer en matière, & pour cela nous tâcherons de suivre vos principaux Raisonnemens : Vous raportez d'abord les Raisons de ceux, qui donnent à l'Âme, après la mort, un état d'insensibilité : Ces raisons sont la liaison intime de l'Âme avec le Corps, & l'influence de ce dernier sur elle : Cette liaison, disent-ils, ne pouvant s'expliquer, en suposant l'Âme une Substance distincte de la Matière, il s'ensuit qu'elle doit en être un attribut.

Vous répondés à leur Objection, en suposant que l'Âme est un attribut du Corps, come ils le prétendent : Vous faites voir ensuite, que tous les autres Atributs de la Matière ne peuvent point produire la pensée, à quoi vous ajoutez, que cet attribut est distinct & indépendant de tous les autres ;  
come

come le mouvement l'est de la figure & de la solidité.

Mais vôtre comparaison, au lieu de rendre la chose plus sensible, prouve le contraire ; car il est absurde de dire, que le mouvement est independant de la figure & de la solidité. Vous n'avez sans doute pas fait attention que le mouvement est un mode du Corps, pris abstraitement ; & qui en étant séparé n'est rien. Car coment voudriez vous faire mouvoir ce qui n'a ni figure ni solidité ? Le mouvement n'étant que le changement que fait un Corps d'une place à une autre, coment se fera ce changement, si ce Corps n'existe pas, puisqu'il n'y auroit point de résistance de part & d'autre ? Aussi vôtre raisonnement tombera t-il de lui meme, si vous n'avez pas d'autres preuves pour l'appuyer.

Vous prouvez ensuite que cet attribut ne peut être répandu ni, dans les fluides, ni dans les solides, ni dans les organes ; & vous concluez de là, que la pensée est attachée à une petite partie de matière, qui est au Cerveau, & que c'en est, ou un attribut, ou une prerogative, que le Créateur lui a accordée ; & que, malgré la dissolution du Corps, elle peut demeurer saine & entière.

Mais, voyons si ces Principes, que vous  
po-

posés , pour expliquer coment l'Ame pensera, depuis la Mort jusqu'à la Résurrection, au lieu d'être favorables à votre dessein, ne lui sont pas contraires.

Cette partie de Matière, que vous admettez, à laquelle est atachée la Pensée ; ou est petite come un Point de Mathématique, alors elle n'est rien ; ou elle a de l'étendue, alors elle peut être divisée & par conséquent séparée : Donc la pensée peut recevoir de l'altération. Si la Matière se divise, il faut nécessairement que la pensée se divise aussi avec elle, & alors on pourra dire qu'elle est divisée en 4, 5, 6, 7. parties ; ce qui est contradictoire.

D'ailleurs cette partie de Matière est visible, ou invisible : Si elle est invisible, elle n'est rien, ou c'est une Substance spirituelle : Si elle est visible, ou elle reste dans le Corps de l'Homme, après sa mort, ou elle en sort ; si elle en sort, on devoit la voir, puis qu'elle est visible, ce qui n'arrive pourtant pas. Les Anatomistes, en faisant la dissection du Cadavre, devoient trouver vuide la place qu'elle occupoit, ce qui n'est pas non plus. Si elle y reste, alors elle demeurera ensevelie dans la Terre avec les autres parties du Corps, ce qui est ridicule. Toutes les fois aussi que les Bêtes féroces ont dévoré quelqu'un,

&



& qu'elles ont mangé cétte partie de Matière, qui étoit atachée à la Pensée, alors, ou la Pensée a été séparée de cette partie & a formé par elle même une Substance distincte, ou elle n'en a pas été séparée; & dans ce dernier cas, on pourroit dire, que la Pensée a été dévorée par la Bête, qu'elle la digérée & que Dieu la tirera de là au dernier jour; ce qui est beaucoup plus ridicule encore.

Après avoir voulu prouver que cette partie de Matière peut demeurer saine, malgré la dissolution du Corps, vous ajoutés qu'elle doit conserver tout sentiment, lors même que la liaison avec les organes du Corps est rompue, & vous confirmez cela par l'expérience; Les Nerfs optiques ou auditifs, dites vous, viennent-ils à être obstrués, l'Ame perd les sentimens de la vue & de l'ouïe; mais cette obstruction levée, l'Ame reprend ses sentimens: Vous tombés par là dans une contradiction manifeste; car puisque la perte des Organes, qui servent à comuniquer les sensations aux Hommes, ôtent à l'Ame tout sentiment, quand nous mourons; & que nos Organes se dérangent tous, l'Ame doit par conséquent perdre tout sentiment, & ne le recouvrer, que lorsque, rejointe au Corps, elle pourra de nouveau être affectée, & agir par le moi-

en de ces Organes : Donc depuis nôtre mort jusqu'à la Résurrection, nôtre Ame n'aura aucun sentiment. Voilà ce qui résulte de votre Argument, qui prouve bien, à la vérité, qu'après la Résurrection, l'Ame reprendra son Empire sur le Corps & recouvrera ses sentimens ; mais come il n'est pas question de cela ici, tout ce que vous dites à ce sujet fait visiblement contre vous.

Vous allez plus loin, en disant, que l'Ame peut se procurer des sensations, sans le secours de ces mêmes Organes.

Certainement, Monsieur, il faut que vous aïés une imagination bien vive, si vous en avez éprouvé sans leur secours. Pour moi, je crois qu'il est impossible de s'en procurer aucune : Ce qui est confirmé par l'expérience. Un Aveugle de naissance, étant interrogé quelle idee il avoit de l'Ecarlate, la compara à une Trompette, & la Lumière à du Sucre.

Pouvons nous savoir, quel goût a un Mets, sans en avoir jamais goûté, prendre plaisir à l'odeur d'une Fleur sans l'avoir jamais sentie ? Mais peut être voulez vous dire, que quand on a une fois éprouvé une sensation, on peut la rapeller sans le secours des Organes : C'est encore là une chose contraire à l'expérience, & à la sagesse de Dieu :

Dieu : Car il en résulteroit de trop grands inconvéniens. Si, par exemple, j'avois soif, je n'aurois qu'à me rapeller la sensation que j'ai éprouvée, la dernière fois que j'ai bû, & me passer ainsi de boire au préjudice de mon Corps. Je pourois aussi, de la même manière, être guéri, en me rapellant la sensation, que j'ai éprouvée la dernière fois que j'ai pris un Remède.

Enfin, si cela étoit, nous nous livrerions trop aux sensations agréables, & nous négligerions ainsi les perceptions, qui sont la source de toutes nos connoissances, & le principe de la Vérité; & nous ne nous adonnerions pas assez aux choses spirituelles, qui sont si propres à perfectionner nôtre Ame.

Vous dites ensuite, que les Organes ne servent à l'Ame que pour remplir les parties du Plan de la Providence, en nous plaçant dans ce Monde; mais que l'Oeconomie, qui succédera à celle ci, étant toute différente, nous n'avons plus besoin de ces Organes: Après quoi, vous avancés, que cette vie n'est pas, à parler exactement, la Vie de l'Ame. Je vous demande donc quand sera cette Vie? Ce n'a point été avant celle ci, puisque l'Ame, n'étant point, suivant vôtre supposition, quelque chose de distinct du Corps, & n'en étant que l'attribut, n'a pû exister avant

lui: Un attribut, ne pouvant exister sans son sujet. Vous dites, que ce n'est point pendant cette vie; ce ne peut être non plus après la Résurrection, puisque l'Âme sera réunie au Corps, ce ne sera donc que depuis la mort jusqu'à la Résurrection: Si cela est, il faut avouer que la vie de plusieurs sera bien courte; puisque l'Écriture nous apprend que ceux, qui seront en vie au jour de la Résurrection, ne mourront point, & ne feront qu'être transformés: Leur Âme n'aura donc à proprement parler, point de vie.

Voilà, Monsieur, les Remarques que j'avois à faire sur votre Ouvrage. Si elles vous paroissent bones, je serai flaté de votre approbation; mais si vous les trouvez mal fondées, & que vous me fassiez la grace de me les montrer, je me verrai redressé avec autant de plaisir que de reconnoissance: J'aime la vérité, je la cherche & je fais d'ailleurs,

*Qu'il est bien aisé de reprendre;*

*Mais mal aisé de faire mieux;*

Je sai encore qu'il n'est point de sujet, où il soit plus aisé de se tromper que sur la Philosophie, où souvent on regarde come vraies des choses, qui n'existent que dans l'imagination de ceux qui les ont avancées.

A

A combien par exemple de causes n'a-t'on pas attribué plusieurs Phénomènes ? Causes qui, quoique toutes vraisemblables, sont peut être toutes fausses.

Rien aussi ne nous montre mieux la vaine curiosité des Homes, qui s'obstinant à pénétrer les voies les plus cachées de Dieu, ressemblent assez à ceux qui veulent prévenir les Délibérations qui se font dans les Cabinets des Princes, & savoir la cause de toutes leurs démarches ; avec cette différence, que nous savons à peu près, quels sont les motifs, qui font agir les Homes, au lieu que les Voies de Dieu sont impénétrables.

Aussi, quelques Philosophes, n'ayant pu découvrir la plupart de ces causes ont appelé *Loix de Nature* celles qui leur étoient inconnues ; Terme, dont ils sentent bien la valeur, & qui ne signifie autre chose que l'impossibilité où ils sont de découvrir la cause de certains états ; mais Terme heureusement inventé, pour servir à cacher leur ignorance.

Ce que je dis, Monsieur, regarde, non la Philosophie, mais l'abus que l'on en fait ordinairement ; car par elle même, elle n'a rien que de très utile & de très curieux, & il est honteux à un Home, qui a les moyens de s'éclairer, de ne pas chercher à conoitre

par quelles Loix le Monde est gouverné, & ce qu'il est lui même.

Je ne blâme donc point les recherches que l'on fait, pour s'instruire de la Verité; mais seulement, cette fausse honte, de n'oser prononcer, dans des choses au dessus de nôtre portée, le terrible *Je ne sai pas*. Nous devons nous conoitre & savoir,

*Quid valeant humeri ; quid ferre recusent,*

Quoi qu'on ait l'Esprit un peu plus cultivé que les autres & des Connoissances même supérieures, on est toujours Home.

*Genève.*





## LETTRE

*De Monsieur G A L L O T, Diacre de l'Eglise  
de Neuchâtel, sur les Particularitez de la  
Vie de Monsieur O S T E R V A L D, insé-  
rées dans le précédent Journal.*

MESSIEURS,

**S**i j'ai lû avec un plaisir infini les particu-  
larités que vous avez donné au Public,  
sur la Vie, la Mort & les Ouvrages de l'Illustre  
Monsieur *Ostervald*, digne à jamais de tous  
nos regrets, & si par l'arrangement de tant  
& de si beaux Matériaux, vous avez eu le  
secret de réunir les suffrages & vous concilier  
l'approbation des Connoisseurs; je ne dois pas  
vous dissimuler, *Messieurs*, que je n'ai pû  
voir sans une extrême mortification, qu'à  
la suite de tous les traits assortis & brillans qui  
forment le Portrait de ce grand Home, vous  
aies rapellé les idées par lesquelles je donnois  
effort à mon Cœur, le jour de sa Sépulture;  
Idées qui n'ont rien de prisable que le prin-  
cipe

cipe qui les a produit, & les sentimens de gratitude, de vénération & de respect d'où elles partent. En particulier j'ai été très fort surpris qu'après un refus constant & invariable de ma part, vous aiés eu recours, ainsi que vous en convenés vous mêmes, à des moiens indirects & détournés, en vüe de vous procurer une Pièce, trop défectueuse dans sa totalité, pour l'exposer au grand jour; moiens d'autant moins légitimes dans çette occasion, que j'avois eu l'honneur de vous détailler les diverses raisons qui ne me permettoient pas de déferer à vôtre requisition, & qui m'empêcheront toute ma vie d'augmenter le nombre de ceux qui se font, ou qui se laissent imprimer à pure perte. Après tout, avoués, *Messieurs*, qu'un Discours, tel que le mien, n'étoit rien moins qu'assortissant à la dignité du Sujet, & ne convenoit pas mieux à la solemnité de la circonstance. C'étoit bien assés, puis qu'il le faloit, que vous fissiés conoitre, que ma qualité de Juré du Colloque de *Neuchâtel*, m'avoit apellé indispensablement à faire l'Oraison funèbre de cet excellent Serviteur de Dieu & à remplir cette importante fonction. Un pareil laconisme, en me procurant plus d'un avantage, auroit répondu parfaitement à mon inclination & à mon penchant, Nourri, déjà  
depuis



depuis bien des Années, dans les idées d'une Philosophie saine & réfléchie ; reveillé & soutenu par des infirmités qui vont en augmentant, j'ai appris, & j'apprens chaque jour, dans cette sage & divine Ecole, à ne rechercher que ce qui peut me servir d'encouragement & de motif à m'aquiter de mon devoir le plus fidèlement qu'il m'est possible : Et avec de tels sentimens, vous jugés bien que j'ai intérêt à souhaiter d'être parfaitement ignoré. Au reste, *Messieurs*, puisque l'Extrait que vous avez doné de mon Discours funèbre, est vôtre Ouvrage, & que c'est vous qui l'avez manié & même embéli à divers égards, il est juste, ou que vous en aïés, toute la gloire, ou que vous en essuiés tous les reproches. Quant à moi, je déclare, que n'y aiant aucune part, je n'y prens aucun intérêt.

Enfin, *Messieurs*, & c'est ici le principal objet de ma Lettre, & celui qui me tient le plus au cœur, permettés moi de vous dire, que je serois absolument inconsolable, si je pouvois me persuader, que le trait que vous avez crû lâcher à mon avantage sur la fin de la page 406. de vôtre Journal littéraire du Mois dernier, ne fût pas l'eset d'une méprise, & de quelques mots oubliés ou changés. La Phrase exprimée dans cet endroit

là, trop révoltante pour la rapeller ici, ne fût jamais de vôtre ressort. Vous parlez, vous écrivez, avec pureté & avec politesse; & ce que l'on ne peut sur tout vous refuser, c'est ce degré de jugement & de bon sens qui affaisone toutes vos Productions. Dès là, & sans argumenter ultérieurement, puis je révoquer en doute, qu'aussitôt que vous aurez jetté les yeux sur l'Article en question, vous ne vous joigniez à moi pour le désavouer entièrement, & pour y apporter le correctif convenable. Quelle que puisse être la satisfaction que l'on temoigne avoir des soins & des peines que je prends pour la Jeunesse de nôtre Eglise, je m'hérissierai toujours contre tout Eloge outré & déplacé. Beaucoup moins souffrirai je, que l'on me compare à aucun de Messieurs mes Prédécesseurs, à ces grands Modèles, dont l'habileté, la capacité, & le zèle sont connus de chacun. Tropheux, si avec le talent que j'ai reçu du Seigneur, je puis les suivre de loin, faire, quoique très imparfaitement, l'œuvre de mon bon & grand Maître, & mériter par un redoublement d'application & d'efforts son approbation. C'est avec une très parfaite considération que j'ai l'honneur d'être

Neuchâtel, le Samedi  
di 20. Mai 1747.

Messieurs

Votre très &c,

GALLOT

La

**L**A Lettre dont Monsieur le Diacre de *Neuchâtel* honore les *Editeurs* de ce Journal, & que l'on a exigé qu'ils donassent mot à mot, est une nouvelle preuve de sa modestie & de son mérite. Il se plaint qu'après le refus constant qu'il avoit fait de communiquer son Oraison funebre, on se soit servi de *Voies detournées & indirectes*, pour l'avoir. Quoi que les *Editeurs* soient persuadés que le Public ne sauroit les blâmer de s'être procuré, malgré la modestie trop poussée de l'Auteur, des Fragmens d'un Discours qui auroit embelli les Particularités de la Vie de l'illustre *Mr. Osterwald*, ils se voient obligés, pour édifier les Lecteurs, d'expliquer ces *Voies detournées & indirectes* dont on les accuse. Elles consistent à avoir engagé l'un des premiers Magistrats de *Neuchâtel*, respectable par son Génie supérieur, autant que par son amour pour la Justice, & proche Parent de M. le Ministre *Gallot* à leur fournir un Extrait de cette Oraison funèbre. C'est donc sur lui proprement que les reproches devoient tomber s'ils étoient fondés : Aussi les *Edit.* l'interpellent-ils à leur défense, & ils le prient d'opposer son Eloquence toujours triomphante dans le Bateau, à celle d'un Théol. qui sait si bien colorer son Acusation, & qui leur persuaderoit presque qu'ils sont en faute. Cet Illustre

Dés.

Défenseur de *Themis* y est en quelque façon obligé, puis que c'est lui qui a fait part aux Editeurs, non du Discours en entier, mais de quelques Extraits, qui ont été faits à la précipitée, & à mesure qu'on les envoioit à l'Imprimerie: Par là on n'a peut être pas doré les plus beaux traits qu'il renfermoit, & l'Auteur pourroit avoir raison de ne pas avouer une Pièce ainsi mutilée.

Cette précipitation a encore occasionné les fautes dont Mr. Gallot se plaint. La principale a été rectifiée dans la plupart des Exemplaires, & elle ne se trouve que dans un très petit nombre, desquels il en est tombé un entre ses mains; & c'est ce qui a aussi donné lieu en partie à la Lettre de reproches dont il s'agit, que l'Auteur a crû sans doute devoit adoucir par les expressions polies & obligantes qui regardent les Editeurs. Quel que puisse être le motif qui les ait produites, ils y sont infiniment sensibles, ils souhaitent qu'il ait la bonté d'oublier la petite supercherie qui lui a été faite & qu'il veuille bien leur acorder sa bienveillance.

Il s'est glissé encore une faute grossière d'impression, dans les Particularités de la Vie de Mr. *Ostervald*, rectifiée à la vérité, dans plusieurs Exemplaires, mais que les Lecteurs

teurs sont priés de vouloir bien corriger dans ceux où elle se trouve: C'est au haut de la page 394. où on doit lire ainsi ces deux Vers:

*Non vivit quisquis fido privatur Amico  
Dimidium si quidem perdidit ille sui.*

On s'étoit engagé de donner au Public quelques unes des Epitaphes que les Gens de Lettres se sont empressés de faire, pour honorer la Mémoire de Mr. OSTERVALD. On en a envoyé trois aux Editeurs, dont Mr. PIERRE LE CHAMBRIER, Conseiller d'Etat & Maire de *Colombier*, est l'Auteur. Les fonctions importantes de la Magistrature qu'il exerce avec toute la capacité & toute l'intégrité possibles, ne l'empêchent pas de cultiver son goût pour les Sciences, & sa vénération pour l'incomparable Pasteur dont *Neuchâtel* pleure la perte, a produit les trois Pièces suivantes

On leur en a fait parvenir aussi une quatrième, qui est celle qui a été choisie pour être gravée sur le Monument: Elle se trouvera à la suite des trois dont on vient de parler.



## PREMIERE EPITAPHE.

Mementote eorum qui vobis præ-  
suerunt, qui vobis Divinam exposuere  
Doctrinam; quorum Fidem imitantes,  
intuemini vitæ exitum. *Hebr. XIII. 7.*

**H**ic Jacet

*Fidelis ille Christi Servus, Miles, Athleta, (a)*

*Johannes Fredericus Ostervald,*

*Eccles. Neocom. An. XIII. Diaconus,*

*Ultra vero XLVIII An. Pastor,*

*Amor, Deliciæ, Corona,*

*SS. Theol. Candidatorum Gratuitus Formator*

*Societ. Angl. de Propag. Fide Socius ;*

*Qui*

*In Grege suo, juxta ac in orbe Christiano,*

*Moribus, Pietate, Concionibus,*

*Scriptis, Laboribus, Institutis,*

*Usque ad Senium plus quàm Octogenarium,*

*(b) Præclarum Certamen certavit*

*Fidem servavit ;*

*Quique, propositum sibi (c)*

**A**

(a) I. Corinth. IX. 24. 25.

(b) II. Timoth IV. 7.

(c) Hebr. XII. 1. 2.

A Fidei Duce ac Perfectore JESU  
Stadium, constanter etiam tum currens,

E' Suggestu,

Lethali turbine depulsus,

Post Menses Octo elapsos,

Cursum peregit ;

(d) Coronam Justiciæ ipsi reservatam obtinuit  
Eò quòd Adventum Domini Justi Judicis  
Adamaverat.

*Sic publicè testatum de tanto Viro,*

*In omne ævum desiderando,*

*Voluerunt*

*Consules, Senatus, Civitas Neocomensis,*

*Mærentes.*

*Natus, An. Sal. MDCLXIII. Die XXV. Nov.*

*Obiit, An. MDCCXLVII. Die XIV. April.*

(d) II. Timoth. IV. 8.

## II. EPITAPHE.

D. S.

**S**ub hoc Marmore quiescit,

*Vir, omni Veneratione ; Amore, Luctu*

*Dignus,*

*Johannes Fredericus Osterwald,*

*Theo.*

Theologus plusquàm Octogenarius,  
 Indefessus,  
 Hujus Eccles. Ministerio, ultra LXI. An.  
 Addictus,  
 Societ. Britannica de Propag. Fide  
 Socius.

Quis fuit? Rogas?

Quæ Dotes Animi, Corporis?

Quæ Doctrina, Facundia, Pietas?

Qui Labores, quæ Scripta, Fama?

Hæc te Docebunt,

Ecclesia Neocomensis, Helvetia, Anglia,

Totus Orbis Christianus,

Litterati, Probi,

Cuncti.

Sic Consules, Senatus, Populus Universus,

Mærore pleni,

Animum gratum, devotum, memorem,

Illustri Defuncto,

In sempiternum pollicebantur.

Natus . . . . .

O! Ecclesia, Luge, Recordare, Imitare!





III. EPITAPHE,

M. S.

OSSA

*Johannis Frederici Osterwald,  
Theologorum, Pastorum, Oratorum Christiana  
Optimi,*

*Ecclesiæ Civitatis Patriæ Regimini,*

*Plus LXI. Annos Devoti,*

*Hic Recondita Jacent.*

*Anima*

*Ad Coelestem Patrem Redux.*

*Doctrina verò, Pietas, Zelus,*

*Labores, Scripta, Fama,*

*Totum implent Christianum Orbem.*

*Consules, Senatus,*

*Totus Grex Negcomensis,*

*Hoc acerbi Doloris,*

*Summæ Venerationis,*

*Amoris perennaturi,*

*Monumentum posuere,*

*Dulcissimo, Excellentissimo*

*In Christo Patri.*

*Natus &c. . . . .*

*Si animum attendis, Ecclesia!*

*Tuus etiam nunc Pastor ille concionatur.*



## EPITAPHE

*Qui sera gravée sur le Monument érigé par la  
Ville de NEUCHÂTEL, à la Mémoire de  
Mr. Ostervald.*

C. S.

VIRO MULTIS NOMINIBUS DEVENERANDO  
JOHANNI FRIDERICO OSTERVALD  
HUIUS ECCLESIAE  
ANN. XIII. DIACONO. XLVIII. PASTORI  
PIO, FACUNDO, FIDELI,  
AD EXTREMUM VITAE TEMPUS INDEFESSO  
THEOLOGO CONSUMMATÆ DOCTRINÆ,  
ZELIQUE INCULPATI,  
SS. THEOL. CANDIDATORUM GRATUITO  
FORMATORI,  
LABORIBUS, SCRIPTIS,  
DE UNIVERSA REPUBLICA CHRISTIANA  
OPTIME MERITO,  
SOCIET. ANGL. DE PROPAGANDA FIDE  
SOCIO LECTISSIMO  
GREGI QUEM REXIT AMATISSIMO

JAM

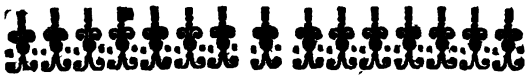
*Mai* 1747.

467

JAM DESIDERATISSIMO,  
HOC MONUMENTUM  
PIETATIS ERGO POSTERIS USQUE  
RECOLENDÆ  
MOESTI POSUERE  
CONSULES SENATUS NEOCOM.  
NATUS DIE XXV. NOV. MDCLXIII.  
PERCULSUS LETHALI MORBO  
INTER CONCIONANDUM  
APUD GREGEM, DIE XIV. AUG. MDCCXLVI.  
DENATUS DIE XIV. APRIL MDCCXLVII.  
TRIDUO POST SEPULTUS  
IN FREQUENTISSIMO LACRIMABUNDÆ  
ECCLESIAE CONSËSSU.

SI ATTENDIS, ECCLESIA, ET HIC SUB  
FRIGIDO MARMORE PASTOR ILLE TUUS  
CONCIONATUR.





**A**Rrêtons nous encore un instant sur le Chapitre des Morts : Ils contribuent à l'instruction des Vivans , & on peut toujours profiter des beaux Modèles.

Nôtre but a constamment été de rendre justice à la Mémoire des Homes vertueux & de faire conoitre en particulier ceux de la Nation Helvétique, que se sont distinguez dans le Militaire, dans les Sciences & dans les Beaux-Arts, ou qui se sont rendus utiles à la Société : Nous recevrons toujours avec reconnoissance, les Matériaux qui nous seront adressez pour remplir ce Plan, & nous pouvons assurer que nous ne ferons aucune distinction de Ville, de Profession, ni de Comunion ; mais que nous nous atacherons à honorer le Mérite par tout où il se trouvera.

Nous aprenons de *Genève* que l'on y a perdu Mr. BARDIN, Docteur en Médecine, Home de mérite, distingué dans sa Profession, & qui avoit beaucoup de probité, de savoir & d'esprit : Il mourut fort regretté, le 30 Avril dernier, âgé de 51. Ans. Ce savant Médecin avoit travaillé, conjointement avec le célèbre Doct. MANGET, au *grand Dictionnaire de Médecine, ou Bibliothèque des Médecins*, qui a paru

rû sous le nom de ce dernier. Il l'invita de se laisser nommer, mais la Modestie de Mr. *Bardin*, qui étoit extrême, l'empêcha de le permettre : Sa mort seule nous met en liberté de publier cette Anecdote Literaire. Mr. *Manges* lui même admira le goût & le discernement qu'il fit paroître dans le choix des Pièces & des Observations qui composent ce vaste Recueil. Mr. *Bardin* avoit aussi beaucoup de goût pour la Poésie. Nous lui somes redevables de plusieurs Pièces anonimes, qui ont fait beaucoup d'honneur à notre Jourual, & il a fourni demême d'excellens Morceaux dans le *Mercure de France*. Son Caractere, son Génie & ses Mœurs sont décrits élégamment dans l'Eloge en Vers qui suit, & qu'un de ses Amis nous a envoyé.

## V E R S

Sur la mort de Mr. BARDIN, Docteur en Médecine à Genève.

**C**IEL! Cet Home si doux si prudent, si modeste,  
 A qui ses Mœurs promettoient de longs Jours,  
 A vû la Mort d'un coup funeste  
 Couper ses Ans, au milieu de leur cours !  
 Vous qui le conoissiez, venez, je vous ateste,  
 Venez retracer à nos yeux

Des

Des Vertus plus dignes des Cieux,  
 Que d'un séjour que je deteste,  
 Dès que je n'y vois plus l'Ami judicieux,  
 Dont ici bas il ne nous reste,  
 Que le souvenir précieux.  
 Des Chrétiens éclairés, il étoit le Modèle,  
 Le Vice trop contagieux,  
 N'a jamais altéré son zèle,  
 Jamais corrompu sa candeur ;  
 Il n'osoit attaquer un Cœur,  
 A ses Devoirs toujours fidèle,  
 Et qui de la Vertu faisoit tout son bonheur,  
 BARDIN ne connoissoit la haine ni l'envie ;  
 Rempli d'amour pour sa Patrie,  
 Et zélé pour la Liberté,  
 Son Cœur a toujours détesté  
 La Licence & la Tiranie.  
 A rechercher la Vérité  
 Il consacra toute sa Vie,  
 Son Goût ne fut point frelaté ;  
 Une noble simplicité  
 Caractérisoit son Génie,  
 Qui se plaisoit à la clarté.  
 Peut-on trouver de la beauté,  
 Où l'on voit que l'aféterie,  
 Jette un vernis d'obscurité ?  
 Il laissoit à l'Académie,  
 Ce langage si brillanté,  
 Par nos beaux Esprits adopté,

Qui n'a que la superficie,  
 Et dont Paris est infecté.  
 Il aimoit des beaux Vers l'agréable harmonie,  
 Et l'on a vu, dans ses Essais,  
 Jusqu'où peut aller le succès  
 Lors que sans négliger les fleurs & la parure,  
 En évitant tous les excès  
 D'une brillante enluminure,  
 Le Goût assortit tous les traits.  
 Il vouloit que toujours, docile à la Censure,  
 Puisant dans une source pure,  
 Le Travail hâta nos progrès :  
 Il vouloit que l'Esprit, conduit par la lecture,  
 Suivait les bons Auteurs de près ;  
 Qu'évitant avec soin la bassesse & l'enslure,  
 Il chercha le meilleur, sans se laisser jamais.  
 „ Les beautés, disoit-il, de l'utile culture,  
 „ Le plus souvent sont les effets :  
 „ C'est peu que les Talens que donne la Nature,  
 „ Si l'Art ne les rend plus parfaits  
 Les Vers, dans son Pritems, avoient fait ses délices ;  
 Dans un âge plus mûr, Esculape eût ses soins.  
 Si les Muses jadis lui furent si propices,  
 Quand il rimoit sous leurs auspices,  
 Apollon ne le fût pas moins,  
 Quand la Mort aux Humains ouvrant les précipices  
 Dont nos yeux furent les témoins,  
 Etaloit ses affreux supplices :  
 Attentif à nos maux, soulageant nos douleurs,  
 Cent fois, de sa faux menaçante,

Bardin arrêta les fureurs,  
 Et cent fois de nôtre Ame errante,  
 Qui déjà du Tombeau contemploit les horreurs,  
 Il a su calmer l'épouvante.  
 Ses Travaux de la Mort excitant le courroux :  
 „ Quoi, dit-elle, bravant mes coups,  
 „ Chaque jour, ce Docteur sauve quelque Victime,  
 „ Que je vois à mes genoux !  
 „ Pour moi, ses succès sont un Crime,  
 „ Creusons sous ses pas un Abîme,  
 „ Dont il ne puisse point sortir :  
 5. De cet Arrêt, en vain, le Malade soupire,  
 „ Mon pouvoir, par ses soins, n'est que trop limité,  
 „ En abrégant ses Jours, j'étendrai mon Empire ;  
 „ Tant que cet Homme là respire,  
 „ Que devient mon Autorité ?  
 Elle dit, & des Maux sa main ouvre la porte,  
 Bardin apercevant cette horrible Cohorte,  
 Qui s'apprêtoit à l'investir,  
 Et sur lui venoit à main forte,  
 Sent sa vigueur s'anéantir :  
 Il succombe, & son Cœur aussi pur que sa Vie,  
 Pousse au Ciel le dernier soupir.  
 On dit qu'à cet aspect, la Mort fût attendrie :  
 Mais cette implacable Furie,  
 Peut-elle jamais s'adoucir ?

GENEVE le 16, Mai 1747. J. B. TOLLOT.





## LETTRE

De Mr. GARCIN sur la nature & l'usage des  
Pilules Madurines (\*), avec des Remarques  
intéressantes sur les effets du Thé.

Les salutaires effets que les *Pilules Madurines* ont produit presque à tous ceux qui en ont usé dans les cas convenables, ne vous sont point inconnus, Messieurs ; mais vous n'ignorez pas non plus qu'ils n'ont paru que médiocre ou légers à diverses Persones. Ces effets sont toujours bien faisans, mais proportionés aux Maux qui sont très différens dans leur nature, dans leur causes & dans les divers tempérammens ; ainsi ils ne sont pas également faciles à être corrigés ou guéris par l'usage de ces Pilules. Cependant on peut être assuré qu'elles font toujours du bien dans les cas que j'ai indiqué dans le *Journal Helvétique d'Octobre 1744.* de même que dans l'Instruction imprimée qui accompagne ce Remède, & que ceux qu'elles guérissent parfaitement sont le plus grand nombre : Elles ont même produit cet heureux effet sur

(\*) Voyez Journal d'Octobre 1744.

des Persones qui avoient employé inutilement une infinité d'autres Remèdes. Ces faits sont très constans & on peut en être informé dans les Villes où ces Pilules sont les plus conües.

A l'égard des Persones sur qui elles n'ont pas fait plus d'efet que d'autres Remèdes, il seroit à souhaiter que l'on voulut bien me consulter & me faire part de toutes les circonstances de la Maladie, je ne doute point que l'on ne pût operer la guérison de la plupart par l'usage de ces Pilules, & moiennant le régime que je prescrirois convenable à chaque cas; car c'est par le défaut de ce régime, apropié à la nature des Maux, au tems, à l'âge &c. que l'on manque tant de guérifons.

Les proprietéz des *Pilules Madurines* sont proprement de dissiper les causes qui produisent souvent dans les Persones du Sexe, les *Lassitudes* & les *Pesanteurs du Corps*, les *Opilations*, les *Pâles couleurs*, la *Jaunisse*, la *Supression des Mois*, la *perte d'Appétit*, les *Obstructions du Foie*, & de la *Rate* ou des autres *Viscères*, les *Fièvres lentes*, les *Dispositions à l'Hidropisie*, en un mot toutes les Indispositions de l'un & de l'autre Sexe, dans lesquelles on est dans l'usage de se servir des Remèdes tirés du Fer, de l'Acier, ou de leur

leur Limaille. Il est constant que ces Remèdes, dans tous ces différens cas, opèrent avec infiniment moins de succès, que les Pilules dont il s'agit, comé l'expérience le justifie tous les jours.

Plusieurs Persones se font peine d'user d'un Remède dont elles ne conoissent pas la composition. C'est en particulier ce que j'ai remarqué dans les Questions qui m'ont été faites sur l'origine de ces Pilules. On s'est imaginé, que parce que leur composition vient des Prêtres Indiens nommez *Bramines*, elles pouvoient renfermer des Ingrédients propres à doñer de la répugnance. Pour détruire cette idée, & faire mieux conoitre ce Remède salutaire, je ne me ferai aucune peine d'indiquer ici leur véritable composition, & la nature des Espèces qui y entrent : Elles sont au nombre de trois & toutes doüées de qualités bienfaisantes. On ne trouve pas en Europe les deux qui ont la principale vertu, & la troisième exige une préparation particulière. Les Lumières que je répandrai là dessus, & ce que je dirai sur la manière dont ces Pilule agissent dans l'Estomac & dans le reste des premières Voies, serviront de Réponse aux Demandes qui m'ont été faites, & doneront une idée juste de ce Remède.

Les trois Ingrédients qui le composent, & dont on fait un excellent usage dans l'*Asie Indienne*, sont l'*Ecorce de Sindoc*, les *Pinules*, que l'on nomme autrement *Epines* ou *Radioles du Hérisson de la Mer des Indes*, & la *Limaille de Fer*, préparée au Feu & a la Trempe, dans un Suc végétal, d'une manière tout à fait inconnue en *Europe*. Ces Ingrédients sont les meilleurs *Stomachiques* que l'on ait jamais découvert, & les *Brachmanes* les ont su allier très heureusement ; C'est par leur Vertu stomacale, fortifiante & digestive qu'ils corrigent les premières causes des Maladies qui ont été indiquées.

Le *Sindoc* est un grand Arbre, qui ne se trouve que dans l'Isle de *Ceylan* & dans quelques unes de la *Sonde* & des *Moluques*. Son Ecorce est d'un goût admirable, piquant & fort aromatique, aprochant de celui du *Girofle* & de la *Cannelle*, conséquemment d'une vertu très stomacale. C'est de quoi les *Curioux*, à qui je fais flairer & goûter cette Ecorce peuvent se convaincre. Je la fais venir directement des *Indes*, où j'ai conservé mes Connoissances, & elle me sert pour ces *Pilules* & pour d'autres Remèdes *Stomachiques* que je compose, en particulier pour une Poudre très salutaire aux *Enfans* sujets à plusieurs Maladies.

Les *Pinules du Hérifson de la Mer des Indes* sont des Pièces de défense de différente grandeur : Elles naissent sur une Coquille ronde & grosse come une *Orange de Portugal*, laquelle renferme un Poisson de la Classe des *Testacées*. Ces Pinules sont articulées sur des Mamelons qui sont autour de la Coquille; de sorte qu'elles se meuvent de tous côtés sous des espèces de vibrations, par le moyen des ligamens & des muscles avec lesquels elles sont attachées. Leur grosseur varie selon leur âge & leur espèce. Les médiocres sont épaissies come le pouce d'un Enfant, & leur longueur est depuis un pouce & demi de Roi jusques à trois. Leur substance est dure & come pierreuse. Les unes sont de couleur grise ou brune, & les autres blanchâtres. On les broie assés aisément dans le Mortier de bronze. La Coquille qui les porte est blanche & fragile. Mr. *Rumphius*, sçavant Naturaliste, qui a séjourné environ 50. Ans à *Amboine* dans les *Moluques*, où il est mort, en parle dans son beau *Traité sur les Coquillages*, imprimé en Holandois à *Amsterdam* 1705. in folio, avec de magnifiques Planches de figures. Cet Auteur appelle en Latin la Coquille de ce Hérifson *Echinometra digitata Indica*, & ses Pinules ou Radiales *Digitum Marini*. Dans la description qu'il

qu'il fait de cette espèce, il rapporte, que les Indiens en font un Remède très efficace contre les Venins, & qu'ils s'en servent à la Guerre contre les blessures faites par des Armes empoisonées. Les Brachmanes l'emploient come un excellent Stomachique, contre les Glaires, les Vers, les Obstructions, & sur tout contre les Fièvres des petits Enfans : Ils les regardent come un Remède très propre pour exciter les Mois tardifs ou suprimés, qui causent un si grand dérangement au Sexe. Il est certain qu'ils ne se trompent pas dans la plupart de ces propriétés, & qu'étant réduites en poudre & alliées au fer, elles opèrent des merveilles en bien des cas. On ne voit guères de ces Pinules en *Europe*, si ce n'est dans quelques Cabinets des Naturalistes, qui en conservent quelques uns avec leurs Coquilles.

La *Limaille de fer*, préparée à la manière de *Brachmanes*, jointe avec les précédens ingrédiens, acheve la vertu de ce Remède. Cette préparation dissout beaucoup plus efficacement les Matières épaisses, visqueuses & adhérentes dans les premières Voies, que ne peuvent faire la Limaille, ou toutes les préparations ordinaires du Fer & de l'Acier.

Les Prêtres Indiens font de cette Composition un Opiate ou des Pilules; mais il

con-

convient mieux de la réduire en Pilules, parce que la Limaille étant bien liée, ne se fait point sentir come dans l'Opiate, sans compter que la Composition en Pilules conserve beaucoup mieux la vertu. La nature des Ingrédients fait qu'on peut les garder des dix Années.

Leur alliage opère dans l'Estomac peu à peu, en rectifiant le ton des fibres nerveuses & la digestion altérée ou dépravée. Par là ce Remede rétablit les forces, l'appétit, la gaieté & la santé; & il opère bien plus efficacement encore si on accompagne son usage d'un Régime approprié à chaque cas. On peut le regarder come un puissant Digestif, qui absorbe les Aigres, meurit les Crudités, dissout les Glaires les plus épaisses, & les fait couler jusques dans les Canaux excrétoires de la Peau, en réveillant l'action des Nerfs, qui servent à cette dépuracion.

C'est par ces Opérations dans les premières Voies de la Digestion, que les Fluides reprennent leur cours naturel; que leur consistance & leur couleur se réparent, & que les fonctions du Corps se rétablissent. Alors les *Pâles Couleurs* & la *Jaunisse*, qui provenoient de ces Causes, disparaissent, & la lassitude & la pesanteur du Corps, qui se font sentir le plus souvent dans les Jambes avec quelque espèce d'enflure, se dissipent.

Le Régime choisi & bien entendu, seconde puissamment l'effet de ce Remède, ainsi qu'on l'a déjà dit. L'expérience prouve même qu'il rétablit souvent seul les fonctions du Corps qui se trouvoient languissantes. Mais combien de Persones n'y a-t'il pas qui ignorent la manière & les effets de ce Régime ? Il est difficile de le prescrire, parce que les cas & les circonstances varient à l'infini. En général, on peut conseiller les Occupations agréables, l'exercice de la Promenade, les Alimens de bon suc & aromatisés ou poivrés & un peu vinaigrés, la Boisson vineuse & aqueuse, prise dans la quantité requise & dans les tems convenables &c. Il y a d'autres Observations sur le Régime, qui doivent être appropriées à la disposition particulière de chaque personne.

De ce que l'on vient d'établir, on peut tirer les Réponses aux diverses Demandes qui m'ont été faites. Par exemple : *Si on peut garder ces Pilules sans qu'elles perdent de leur vertu ? S'il faut réitérer souvent leur usage, lors que le mal est enraciné ? Si elles peuvent se prendre en toute saison ? Si on peut les réduire en poudre lors qu'on ne sauroit les avaler en Pilules ? Si elles sont plus favorables aux Filles opilées & aux Femmes dérangées dans leurs Régles, qu'aux Homes obstrués & qui ont la couleur pâle ?*



Les Ingrédientens de ces Pilules étant d'une nature incorruptible, come on l'a vû, on peut les garder aussi long tems que l'on veut. Les Maladies du Sexe cèdent plus facilement à l'action de ce Remède, que les Maladies des Homes. De quelle manière qu'on l'avale, il agit également, selon les dispositions où le Corps le trouve. Plus on reïtère un Remède salutaire & ami de la Nature, mieux il vient à bout de détruire les Causes des Maux difficiles & opiniatres. Si on est cependant obligé de reïterer l'usage de ces Pilules, il faut le faire par intervalles, parce que la nature & la disposition du Corps changeant suivant le poids de l'Air & la température de la Saison, elles font plus d'effet dans un tems que dans un autre, come cela arrive aussi dans les Purgatifs. Ces intervalles peuvent être plus ou moins longs, selon que les effets des Pilules sont plus ou moins sensibles; c'est à dire que si on ressent peu d'effet après 10. ou 15. Jours qu'on les a prises, on pourra attendre une espace de deux ou trois Mois, pour en reprendre une Boëte ou deux, laissant un intervalle de 10. ou 15. Jours entre les deux Boëtes. Dans les indispositions opiniatres, on peut reïterer leur usage 4. à 5. fois l'Année jusques à une parfaite guérison. Il y a cependant telles Indispositions, de *Pâles-Couleurs*, de *Jaunisse*, de *Su-*

*pression de Mois &c.* qui, après avoir résisté à beaucoup d'autres Remèdes, cèdent si promptement à la vertu de celui ci, que cela semble tenir du prodige : Cet effet doit être attribué au retablisement qu'il procure des fonctions altérées de l'Estomac, qui sont les sources de plusieurs Maladies, en particulier dans les Persones du Sexe.

Le Conseil que j'avois donné d'user de bon Vin rouge trempé pendant la Cure, a donné lieu encore à me demander : *Si une Personne qui n'aimeroit pas le Vin, ne pourroit pas user de ces Pilules, & en recevoir également des effets salutaires ? Si au défaut de bon Vin rouge, on ne peut pas se servir de bon blanc, & pourquoi je co seille plutôt l'un que l'autre ?*

Je n'approuve pas que l'on fasse usage d'un Aliment pour lequel on a de la répugnance. Si j'ai conseillé le Vin rouge, c'est aux Persones qui ont acoutume de boire de cette Liqueur. Le rouge n'a pas tant d'acide que le blanc ; il fortifie mieux l'Estomac, par sa qualité astringente, & il est plus cordial. Cependant le bon Vin blanc est à préférer sans contredit à un mauvais Vin rouge. Je l'ai conseillé trempé, par ce que la Boisson, composée de Vin & d'Eau est plus délaïante que celle du Vin pur, & plus stomacale que l'Eau seule. Ma vûe étoit de moderer, dans ceux qui n'usent que du Vin dans leurs Repas, la trop grande force de leur Boisson, qui contribue plus à former

former des Matières tartareuses dans le Corps, qu'à les dissoudre, par conséquent à moins dissoudre aussi la Masse des Pilules dans l'Estomac, & à moins seconder leurs effets. J'ai eu pareillement égard à ceux qui ont l'Estomac foible, pour user trop rarement de Vin, ou qui ne l'aiment que très peu. Le Vin fortifie toujours l'Organe de la Digestion, dans ceux qui ne boivent ordinairement que de l'Eau. S'il y a des Persones, qui aiment mieux boire le Vin & l'Eau séparément & sans les mêler, elles peuvent le faire pendant l'usage des Pilules, pourvû qu'elles les boivent immédiatement l'un après l'autre, dans leurs Repas.

Une autre Demande qui m'a été faite concerne le Thé. J'ai dit dans l'Instruction : *Qu'il ne faut point faire usage du Thé le matin, par la raison qu'il afoiblit alors l'Estomac.* On exige que je m'explique plus clairement là dessus, & je crois qu'on ne désapprouvera pas que j'entre dans un petit détail sur un Article qui intéresse un si grand nombre de Persones, l'usage du Thé étant presque généralement répandu.

D'abord on doit convenir de ces trois Principes : 1. *Que tout ce qui nourrit donc de la substance & des forces a l'Estomac & au reste du Corps :* 2. *Que tout ce qui ne nourrit pas n'en donne point :* 3. *Que tout ce qui évacüe ou vui-*

*de les parties du Corps, par irritation, afoiblit, ou détruit leur nature.* Et come il y a toujours une juste proportion entre les causes & les effets, la nature ou la quantité de ce que nous prenons intérieurement, & en particulier dans les Repas, doit produire dans nos Corps, plus ou moins de bien, ou plus ou moins de mal. On m'accordera encore que le Déjeuné est un petit Repas du matin, destiné à fortifier un peu l'Estomac vuide, en attendant le Diné : Il faut donc que ce que l'on y prend ait la qualité de nourrir, autrement il ne rempliroit pas son but.

Je ne sai d'où est venue la mode de déjeuner avec le *Thé*. Les *Chinois*, qui l'ont découvert & qui en ont établi l'usage, ne le prennent qu'après leurs Repas, ou dans le tems que leur Estomac n'est pas tout à fait vuide d'Alimens solides. Les *Hollandois*, qui ont reçu cet usage des *Chinois*, & qui l'ont fait passer les premiers en Europe, ne s'en servent non plus que l'après-midi, à l'exception d'un très petit nombre, qui suivent quelques fois cette mauvaise Méthode ; mais c'est certainement un abus. Le *Thé* n'a rien de nourrissant ni de fortifiant : Il a au contraire une qualité irritante, & conséquemment celle de détacher, de vuidier & d'afoiblir les parties du Corps. Cette propriété étant

étant ignorée, je dois la faire conoitre, de même qu'une autre proposition non moins paradoxé : C'est que la Boisson du Thé, prise le matin, sans Alimens, afoiblit & amaigrit le Corps, & qu'elle le fortifie & l'engraisse étant prise quelques heures après le Diné. Il s'agit de démontrer la réalité de deux propositions si contradictoires en apparence.

On sera convaincu de la qualité irritante du Thé, si on veut le prendre en forte Infusion ou en Décoction, come le pratiquent les *Chinois*, lors qu'ils veulent nétoier leur Estomac. Ils mettent infuser une petite poignée de Feuilles de Thé, dans un peu d'Eau bouillante; ils en font une petite Décoction, d'environ deux bones Fasses, qu'ils versent dans une petite Jate, & étant un peu plus que tiède, ils l'avalent d'un trait. Cette Décoction est un Vomitif, dont les effets ne cèdent guères à nos Emétiques.

Cette expérience prouve que la qualité du Thé est vomitive & du tout point alimenteuse. La manière ordinaire de l'infuser, qui est très légère pour le boire agréablement, ne laisse pas apercevoir cette qualité intrinsèque, parce qu'elle ne la comunique à l'Eau que foiblement; mais quelque foible que soit le Thé en infusion, il renferme toujours

jours un peu de cette propriété. Si on le prend à jeun tout pur, sans l'accompagner d'Alimens, on ne peut pas douter qu'il n'agisse à proportion de sa force, sur un Estomac vuide de nourriture : Il le ronge, par manière de dire, & l'afoiblit insensiblement. Il est vrai que la plupart le prennent au lait, avec quelque peu de nourriture : Ce qui le corrige à la vérité, & rend sa qualité moins nuisible; mais come tout cela est pris en petite quantité, & que l'infusion de Thé fait le plus grand volume, l'Estomac vuide ne peut en recevoir de la force, que d'une manière fort passagère, qui est même diminuée par le Thé. D'un autre côté l'Eau n'a rien de nourrissant, & ne sert que de Véhicule aux Alimens; ainsi elle n'est point favorable, étant prise chaude à jeun, come on le fait avec le Thé. La qualité de l'Eau chaude est d'humecter, de pénétrer & de dissoudre ainsi elle amollit les parties du Corps & les afoiblit demême. Et quoi que le Lait que l'on y mêle soit nourrissant par ses parties caséuses & butireuses, il est aussi fort ramollissant par sa partie séreuse, qui est la plus abondante, ainsi il ne fortifie guère non plus. Un tel Déjeuné ne convient donc point aux grandes Persones d'une complexion délicate; encore moins à celles qui ont l'Estomac foible, & qui se servent des Pilules Madurines pour le fortifier.

J'ajouterai que parmi les Persones qui prennent du Thé tous les matins, il y en a beaucoup qui se sentent l'Estomac foible, & dispose au mal de Cœur, mais elles ignorent que cela leur provient d'un pareil usage. J'ai fait perdre cette coutume à plusieurs qui avoient les mêmes indispositions. Ils se sont parfaitement bien trouvés de prendre le matin du Café au Lait en place de Thé, & d'user de celui ci abondamment les après midi, à trois ou quatre heures du Repas, en y mettant peu de Sucre. Par cette conduite, ils ont vû un heureux changement dans leur Santé, & n'ont pû s'empêcher de reconoitre que leurs indispositions venoient de l'abus du Thé, tel que je l'ai établi. Le Café pris le matin, est infiniment plus convenable, à cause de sa partie volatile & huileuse, qui nourrit & fortifie, qui s'acorde à la plûpart des Estomacs, qui s'allie très bien avec le Lait, & qui le corrige & l'anime dans ses effets.

Il me reste à prouver que le Thé pris tous les jours, quelques heures après le Dîné fortifie & donne de l'embonpoint. Pour s'en convaincre, il faut considerer, que dans le tems que je conseille cette Boisson, le plus fort de la Digestion est ordinairement fait; qu'alors le Chyle, qui est le Suc lai-  
teux

teux de la Nourriture, se distribue & enfile avec force les Veines lactées; qui sont infiniment nombreuses; que l'Estomac & les premiers Intestins ont pris de la force par le volatile, que la fermentation des Alimens a fait élever & pénétrer dans les Fibres qui constituent leurs Membranes, & qui sont toutes nerveuses; que tout le liquide des Alimens s'échape pendant le cours de la Digestion, sur tout si la dissolution & la chaleur s'y trouvent à un degré considérable. Ce Mécanisme posé, on comprendra que les Matières qui restent dans les premiers Intestins & vis à vis les orifices d'une infinité de Vaisseaux lactés, doivent s'épaissir à mesure que le Suc laiteux le plus fluide s'épuise, en sortant de leur Masse, particulièrement dans les Persones qui digèrent vite, & qui n'ont pas acoutumé de boire beaucoup ou autant que la nature & la quantité des Alimens, ou la force de leur cause digestive peuvent l'exiger. Le défaut de boire alors, dessèche ou endurecit ces Matières, encore remplies de parties chileuses & propres à la nourriture, & fait qu'elles restent avec les gros excréments: Dès là & par leur dessèchement, elles ne font plus avec eux qu'une Masse inutile, destinée par conséquent à être expulsée hors du Corps.

C'est dans une pareille disposition qu'une  
bonne



bonne partie des Alimens solides que l'on prend, ne profite pas, & que quantité de Personnes restent maigres, quoi qu'ils aient ordinairement bon apétit & qu'ils mangent beaucoup. L'Expérience justifie que la plupart des grands Mangeurs boivent peu & n'ont pas d'embonpoint ; & qu'au contraire ceux qui boivent beaucoup, mangent moins & sont gras. Tout cela fortifie mon raisonnement & concourt à démontrer, que si on avoit soin de boire beaucoup de Thé, sur la fin de la Digestion, on délaieroit les Matières chileuses & épaisses, qui come je l'ai dit, restent dans les Intestins, chargées encore de particules nouricières & alimenteuses, & ces particules fortifieroient & nouriroient le Corps, si elles étoient chariées dans les Voies de la circulation du Sang. C'est à quoi la Boisson du Thé infusée légèrement, prise en abondance, & depuis 8. à 12. Tasses, dans le tems que j'indique, contribuera très efficacement. L'exemple des *Chinois*, des *Hollandois* & même des *Anglois*, qui en usent ainsi, & qui sont les Nations qui ont le plus d'embonpoint, justifie cette vérité.

L'efet avantageux que le Thé peut procurer est proprement l'ouvrage de l'Eau, que l'on emploie à son infusion : Les particules douces & agréables qu'elle reçoit du  
Thé

Thé, ne servent qu'à lui doner un goût légèrement aromatique, qui la rend agréable, & la fait boire avec plaisir. Non seulement cette Boisson aqueuse est favorable à la Nutrition, en servant de Véhicule au reste des Alimens, vers la fin de leur Digestion, come on l'a expliqué ; mais elle l'est encore en disposant, par sa propriété humectante & ramollitive, les parties les plus déliées du Corps, à recevoir aisément & avec le mouvement égal qu'elle done à la circulation des fluides, les particules alimenteuses dont elle se trouve chargée. Tous les Vaisseaux du Corps, jusqu'aux Capillaires les plus déliés, s'amolissent par son moien, & se dilatent suivant leurs Diamètres : C'est par là que les fines molécules des Alimens s'introduisent dans tous les points des parties du Corps, d'une manière très intime, & c'est ce qui procure la force, la grosseur & l'embonpoint.

Je me suis un peu étendu sur les Matières qui sont l'objet de cette Lettre, mais le desir que j'ai de contribuer au bien de la Societé, fait mon excuse. Je suis &c.

L. GARCIN.





LA VOLUPTE, ODE.

**V**olupté, quel est ton Empire  
Sur le Cœur des foibles Mortels !  
Quel charme divin les atire  
A n'honorer que tes Autels !  
O Divinité séduisante  
Que ton influence est puissante !  
Quelle est la douceur de tes feux !  
Précieuse ardeur qui m'enflame  
Tu répans au fond mon Ame,  
Le Nectar le plus pur des Dieux.

Ab ! Quelle Troupe t'entourne  
L'Amour, les Graces, les Desirs :  
Un Nuage d'or est ton Trône,  
Porté sur l'aile des Plaisirs !  
Tout brûle, & s'enflame à ta vue,  
Par tout une ardeur inconnue  
Vient s'emparer de tous nos sens.  
L'Amour a désarmé Lizette,  
Les Bergers enflent leur Musette,  
Les Oiseaux redoublent leurs chants.

Reine adorable de Cythère  
Que d'apas tu fais éclater !  
Heureux celui qui t'a su plaire,

*Et que ta main daigne flater !  
 Mortel au dessus de l'envie,  
 Dès lors il coulera sa vie  
 Au sein de la félicité,  
 Loin de lui de folles promesses.  
 Seroit-on touché des Richesses,  
 Dans les bras de la Volupté ?*

*Mais déjà Flore sur nos Plaines,  
 Vient répandre l'Email des Fleurs,  
 Des Zéphyrs les douces haleines,  
 Rapellent l'Amour dans nos Cœurs,  
 Déjà la céleste Rosée,  
 De la Terre fertilisée,  
 Tire des Ornaments nouveaux.  
 Déjà la tendre Philomèle  
 Brûle d'une flamme nouvelle,  
 Mille fois redite aux Echos.*

*Aimons, voilà nos destinées,  
 Écoutons de si doux penchans ;  
 Que nos têtes soient couronnées  
 Des plus belles Fleurs de nos Champs.  
 Volons dans le sein de nos Belles  
 De nos Cœurs tendres & fidèles,  
 Elles entendront les soupirs ;  
 Mais malheur à l'Indifférence,  
 Venus la punit par l'absence,  
 Du plus doux de tous les plaisirs.*

Genève. M.



LOGOGRIPE.

**V**ous allés voir à l'instant qui je suis  
 Puisque mon Gite est dans la Rue ;  
 Ma Tête a bas, je vous salue.  
 Dès que mon Chef sera remis,  
 Si vous retranchés ma finale,  
 Je serai Ville Capitale.  
 Que ledit Membre retranché,  
 Soit à présent après mon Chef niché,  
 Lecteur alors, je vous suis chose chère.  
 Qu'en cet état, je sois encor décapité,  
 Je soutien avec vérité,  
 Qu'au Corps humain je suis très nécessaire.

A VIS sur les Bains d'Yverdon.

**L**A Santé étant le bien le plus considérable  
 que l'on puisse posséder dans ce Monde,  
 on ne peut assez priser & faire conoitre tout  
 ce qui peut la conserver, ou la rétablir. Or  
 entre les différents secours que la Médecine  
 nous propose dans ce double Objet, il n'y  
 en a point de plus efficaces que ceux que nous  
 four-

fournissent les Bains Minéraux naturels. Ces Bains ont toujours leurs vertus des principes dont ils sont composés; mais les diverses commodités qu'on y trouve en secondent puissamment les effets. C'est par des raisons de cette nature que ceux d'*Yverdon* sont si recommandables. On a pu voir par l'Analyse que nous en avons donnée dans nos Journaux de Juin 1736. p. 123. Mars 1741. p. 309. & Mai 1742. p. 92. qu'ils sont composés d'un certain *Soufre* assez volatil, mêlé avec quelque *Terre alkaliné* légère, & associée à une espèce particulière de *Sel*. Chacun de ces Principes confirme une faculté spéciale à ces Bains; mais de leur mélange, & sur tout de l'union du *Soufre* avec le *Sel*, il en résulte une qualité *savonneuse*, qui donne une grande étendue à leurs vertus. L'Expérience, qui s'est toujours rapportée à cette Théorie, a justifié plus d'une fois ce que nous en avons dit, & a fait voir, à n'en pouvoir plus douter, que ces Bains sont d'un secours merveilleux aux Personnes sujettes aux *Fluxions* & *Catarres*, aux *Foibleses d'Estomac* & autres Maux qui naissent de là; dans les *Pâles couleurs*, & les *Pertes blanches*, dans les *Lassitudes spontanées*, dans la *Paralysie*, la *Foiblesse*, & *Atrophie* des Membres; dans les vieilles Douleurs de *Rhumatisme* & de *Sci-*  
*atique*

atique; pour le *Maux de Reins*, & pour les *Fièvres Intermittentes* les plus opiniâtres &c. Mais ils brillent sur tout quand il s'agit des Maladies de la *Peau*, come sont les différentes espèces de *Gale*, la *Gratelle*, les *Dartres*, les *Ampoules* ou *Essera* des Arabes; les *Epinytides* ou ces *Pustules livides*, quelques fois rouges & blanches, qui n'excellent pas la grosseur d'une Fève, & qui paroissent la nuit; les *Pustules sudorales* ou *Echaubouluures*, les *Tumeurs* & *Enflures sèches* les Extrémités; les vieux & fordides *Ulcères* &c. Le Sr. *Girard*, qui les tient actuellement, a tous les avantages & les qualités requises, pour en rendre l'usage comode & utile à toutes les Persones qui voudront y aller, lesquelles peuvent se promettre d'y être logées, traitées & servies proprement, gracieusement & à bon compte.

*Autre AVIS concernant les Eaux Minerales.*

ON trouve à *Bâle*, chez Mr. *J. Jaques Obermeyer*, Négociant, des Eaux Minérales de *Selter*, *Schwalbach* & *Seidlitz*, à un prix très raisonnable. Ceux qui en souhaiteront pourront lui écrire franco,

AVIS *sur la Bible de Bienne.*

**L**E Sr. J. Jaques Neubrandt, Marchand Libraire à Yverdon, ayant acheté la Portion des Bibles folio avec figures, qui avoient été imprimées à Bienne, de compte à demi avec le Sr. Heilmann, y a fait ajouter une Feuille contenant la Confession de foi, la Liturgie & quelques autres Articles convenables. Come il se trouve actuellement chargé de toute l'Edition, il la donnera à un prix dont les Libraires auront lieu d'être contents.

---

## T A B L E.

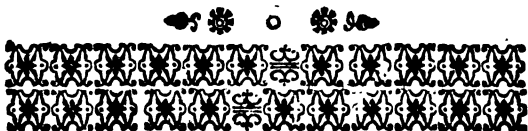
<b>L</b> ettre sur la Question s'il est permis de garder la Foi aux Hérétiques	419
Examen d'une Lettre sur l'état de l'Ame après la Mort	443
Lettre aux Editeurs sur les particularités de la Vie de Mr. Ostervald	455
Réponse des Editeurs	459
Epitaphes	462
Eloge de Mr. le Docteur Bardin	468
Lettre sur les Pilules Madurines & sur les Efets du Thé	473
La Volupté Ode	491
Logogriphe	493

---

*ERRATA d'Avril.*

Page. 293. L. 20. Close lisés Glofe. p. 294. l. 18. ne se seroit point obligé, lisés vû obligé. p. 298. des plus sauvés, lisés, sacrés.





## AVIS AU PUBLIC.

**M**MR. SALIS, Docteur en Médecine, animé d'un vrai desir de se rendre utile au Genre-Humain, dans un Article aussi essentiel que celui de la santé, n'a rien négligé pour aquerir des conoissances qui le missent en état de guérir diverses Maladies facheuses par une Méthode & avec des Remèdes infiniment plus doux & beaucoup mieux apropiés à la nature du Corps humain , & au tempéramment même des Persones les plus délicates. Aidé par une grande expérience, & par des Observations exactes faites dans des Voyages de long cours, en Orient & en Occident, & même dans le Nouveau Monde, il est parvenu à la découverte de Remèdes infailibles pour la guérison de plusieurs Maladies ; & il est intéressant que le Public en soit informé.

Toutes les Fièvres intermitentes, quartes, & autres sont de ce nombre. Jusques ici les Médecins avoient toujours eu recours au Quina & à la Cascarille, come au seul Remède un peu assuré contre les Fièvres, & c'étoit leur *non plus ultra*. Mr. Salis faisant atention, que ce Remède est non seulement très nuisible à la santé, mais même pernicieux, puisque, come l'expérience l'apprend tous les jours, la plupart des Persones qui en font usage, ne se guérissent qu'en contractant des Maladies infiniment plus dangereuses ; outre qu'il n'est pas toujours assuré, & que plusieurs ne peuvent en être guéri



guéri qu'après un long usage. On sembloit désespérer de pouvoir trouver en Europe, & sans avoir recours aux autres Parties du Monde des Secours & des Remèdes efficaces contre les Fièvres. Mais nonobstant que leur Guérison par des Remèdes innocens tirés de nôtre Continent, eût été jusques ici l'écueil des Médecins, Mr. Salis ne s'est point rebuté dans ses recherches, & sa persévérance l'a conduit aux plus heureuses découvertes dans cet Objet. Principalement par la vertu des Simples cueillies sur les hautes Montagnes des Alpes, & sans le secours du Quna ni d'aucune Poudre chimique, Mr. Salis guérit en 4 jours toutes les Fièvres d'accès généralement, de quelle espèce & nature quelles puissent être. L'usage de ces Remèdes, tirés presque tout de la Botanique, est doux, & ne sauroit jamais apporter aucune altération à la Constitution naturelle de qui que ce soit. Non seulement la Poudre qu'il emploie, & qui est extraite de ces Simples, a la vertu de guérir à coup sûr & infailliblement les Malades, mais elle a encore une propriété nécessaire pour ceux qui abhorrent les Remèdes, c'est qu'elle n'a aucun goût désagréable, & qu'on la prend en très petite dose. Les effets merveilleux qu'elle a produit sont au dessus de ce que l'on en pourroit dire. Actuellement, & nonobstant, la jalousie qui est si naturelle, nombre de Médecins très habiles, aiant reconnu son efficacité, en ont approuvé l'usage, & ils ont même abandonné toute autre Méthode pour guérir les Fièvres.

Il a de plus trouvé une autre Poudre, qui guérit toutes les inflammations internes, les Fièvres chaudes, pourprées, malignes, même celles des Femmes en couche, les défaillances, les Délires de toutes les Fièvres, les Convulsions, les Dissenteries, les Hémorragies, les Inflammations des yeux &c.  
Elle